



Commune de La Neuveville



Commune mixte de Plateau de Diesse



Commune de Nods



MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE LA NEUVEVILLE

INVITATION

à l'assemblée générale annuelle

Le mercredi 2 juin 2021 à 19h00

Cave de Berne, rue du Port 14, La Neuveville

Ordre du jour

Partie administrative :

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 septembre 2020.
3. Message du Président.
4. Message de Madame La Maire, Catherine Frioud Auchlin.
5. Rapports de la trésorière et des vérificateurs des comptes.
6. Nomination d'un nouveau vérificateur des comptes.
7. Budget 2021 et montant des cotisations 2021.
8. Composition du comité – Démissions/élections
9. Vie du Musée et collections.
10. Excursion annuelle des membres de la Société du Musée.
11. Divers.

Partie musicale, dès 20h00
Avec Gilliane Lehmann, auteure,
compositrice, interprète et chanteuse

Verrée offerte
par la Municipalité de La Neuveville.

QUELLES SONT LES MESURES PRISES LORS DE CETTE SEANCE ? :

Afin d'assurer une séance sécurisée et agréable pour toutes et tous, les mesures suivantes ont été prises :

- Répartition des chaises dans la salle qui peut contenir plus de 50 personnes avec le respect de la distanciation sociale.
- L'inscription est chaudement recommandée par courriel musee.laneuveville@bluewin.ch ou au 032/753 71 23 – 079/288 60 14. La liste des personnes présentes sera établie et conservée au musée.
- A l'intérieur de la Cave de Berne, les règles de distanciation sociale s'appliquent.
- Afin de réduire le risque de contamination, le port du masque est recommandé mais pas obligatoire. Des masques et du gel seront disponibles à l'entrée de la Cave de Berne.

VENTE DE CARTES JOURNALIÈRES DE NAVIGATION À PRIX RÉDUIT

Vente de cartes journalières de navigation avec la compagnie BSG (Lac de Bienne-trois lacs – Aare).

Tarif: CHF 20.- par carte et par jour. Limite de 10 cartes par personne et par jour.

Achat direct au guichet du service des finances, Place du Marché 3, La Neuveville.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **8 juin 2021, au plus tard.**

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances,
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,
tél. 032 752 10 10, cyrille.maillefer@neuveville.ch

Le/la soussigné(e) passe commande ferme

de litres de mazout.

- Normal
 Eco

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Signature :

Date :

Livraison prévue dans le courant
du mois de juin/juillet 2021

SYNDICAT DE COMMUNES SERVICE DES EAUX TLN

Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes - Service des eaux TLN

**Jeudi, 24 juin 2021 à 18h30, au Musée
de la Vigne du lac de Bienne à Ligerz**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 3.12.2020
2. Bouclément annuel 2020
3. Révision du règlement sur le statut du personnel et les traitements
4. Informations
5. Divers

Syndicat de communes - Service des eaux TLN

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur la révision partielle du Règlement de l'école à journée continue du Signol'air de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 15 du 16 avril 2021 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 21 mai 2021

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur le crédit d'engagement CHF 355'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station MT/BT au Chemin des Prés-Guëtins 22 pour l'alimentation du quartier, a été publié dans la feuille officielle d'avis no 15 du 16 avril 2021 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 21 mai 2021

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur le crédit d'engagement pluriannuel (2021-2022) de CHF 456'000.- TTC pour le changement de l'éclairage public de La Neuveville en LED, a été publié dans la feuille officielle d'avis no 15 du 16 avril 2021 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 21 mai 2021

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 26 juin 2021

Heure: 17.00 h.

Lieu: Cave de Berne (rue du Port)
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 19 décembre 2020
3. Comptes 2020
4. Forêt
5. Règlement d'Organisation RO
6. Indigénat bourgeois – proposition du Conseil bourgeois
7. Election complémentaire Conseil bourgeois
8. Divers

Le Maître bourgeois
Claude Evard



La Municipalité de La Neuveville

MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service social régional un ou une :

RESPONSABLE DU SERVICE ET ASSISTANT/E SOCIAL/E

Degré d'occupation : 100 %

Entrée en fonction: à discuter

Mission:

En tant que responsable du service (50% EPT), vous supervisez et coordonnez fonctionnellement et administrativement le service social régional. Vous élaborez des propositions de prestations en relation avec les politiques sociales et vous garantissez leur mise en œuvre. Vous êtes garant de la tenue des objectifs fixés par l'Autorité sociale, l'APEA et le canton de Berne. Vous participez aux réflexions stratégiques concernant le développement du service social régional. Vous participez à différentes commissions/comités intercommunaux et cantonaux. Vous rapportez à l'Autorité sociale sur l'ensemble des activités du service. Vous supervisez le service des avances et recouvrement des pensions alimentaires, interne au Service social régional. En votre qualité de responsable, vous soutenez les assistants sociaux dans le suivi de situations complexes et fédérez un climat de collaboration positif avec vos différents interlocuteurs. Vous effectuez également une activité d'assistant/e sociale (50% EPT) et gérez des suivis d'aide sociale, ainsi que des mandats de curatelle adulte et enfant.

Exigences:

Vous êtes au bénéfice d'une formation HES orientée social ou une formation équivalente. Vous bénéficiez d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum, dans une fonction similaire. Vous connaissez la législation cantonale bernoise et fédérale. Vous possédez de l'expérience dans la conduite d'équipe. Une formation en gestion d'équipe serait un avantage. Vous avez de bonnes capacités pour gérer le stress ainsi qu'une importante charge de travail. Vous êtes une personne dynamique et proactive. Votre sens de l'organisation, votre esprit d'initiative et d'entreprise, votre sens de la négociation ainsi que votre entregent sont les qualités indispensables pour mener à bien cette fonction. Hormis de très bonnes dispositions pour le travail administratif, vous avez de l'aisance en français. La connaissance de la langue allemande est requise pour cette fonction. Vous bénéficiez du permis de conduire et possédez un véhicule. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C).

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal

Informations et dépôt de candidature: le processus de mise au concours est sous-traité à une société privée de recrutement. Les questions et les candidatures doivent y être exclusivement adressées.

Coordonnées: Everest RH SA, M. Olivier Riem, directeur, Route des Longschamps 25, 2068 Hauterive, olivier.riem@everest.ch, 032 727 70 20.

Intéressé ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes à Everest RH SA qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

La Neuveville, mai 2021

Le Conseil municipal



Municipalité
de
La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

032 752 10 00
www.laneuveville.ch



La Municipalité de La Neuveville

MISE AU CONCOURS

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service social régional un ou une :

ASSISTANT/E SOCIAL/E

Degré d'occupation : 50 % - 60 %

Entrée en fonction: de suite ou date à convenir.

Mission:

Vous aiderez et conseillerez les personnes confrontées à des problèmes familiaux, relationnels ou personnels. Vous traiterez des dossiers d'assistance financière et de mandats en relation avec la protection de l'enfant et de l'adulte, etc.

Exigences:

Vous disposez d'un diplôme d'assistant/e social/e ou d'une formation jugée équivalente telle que droit, psychologie, sociologie ou un postgrade dans les assurances sociales et avez de l'expérience professionnelle. Vous avez la capacité à assumer des responsabilités dans la gestion des cas liés au domaine social. Vous avez de l'aisance en français et des connaissances en langue allemande de niveau B2. Vous bénéficiez du permis de conduire et possédez un véhicule. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C).

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal

Informations et dépôt de candidature: le processus de mise au concours est sous-traité à une société privée de recrutement. Les questions et les candidatures doivent y être exclusivement adressées.

Coordonnées: Everest RH SA, M. Olivier Riem, directeur, Route des Longschamps 25, 2068 Hauterive, olivier.riem@everest.ch, 032 727 70 20.

Intéressé ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes à Everest RH SA qui le traitera en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

La Neuveville, mai 2021

Le Conseil municipal



Municipalité
de
La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

032 752 10 00
www.laneuveville.ch



Canton de Berne

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (ÖSSM)
Agence Jura bernois, 2520 La Neuveville

INSCRIPTION MILITAIRE
DE LA CLASSE D'ÂGE 2004

Les conscrits suisses de la classe d'âge 2004 seront enregistrés dans les contrôles militaires cette année.

Tous les conscrits qui n'ont pas encore reçu de lettre "Recensement et informations" concernant leur inscription dans les contrôles militaires sont invités à prendre contact avec l'ÖSSM, Agence Jura bernois, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville (e-mail: jurabernois.ossm@be.ch, téléphone: 031 635 49 50).

Chef de l'unité affaires militaires / suppl cdt ar BE
Romain Sunier



Commune de Nods

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

CONSULTATION DE L'OFFICE FÉDÉRAL
DES TRANSPORTS
PROJETS D'HORAIRE TP 2022

Mesdames, Messieurs,

L'Office fédéral des transports met en consultation les projets d'horaires TP qui seront en vigueur entre décembre 2021 et décembre 2022. Cette phase du processus d'élaboration de l'horaire a pour but de permettre le signalement d'éventuelles erreurs techniques dans les horaires prévus.

Cette consultation s'adresse aux communes, privés, syndicats scolaires et autres intéressés qui connaissent bien les conditions et les besoins locaux. Vous pouvez consulter ces horaires et prendre position du 26 mai au 13 juin 2021 via le lien suivant : www.projet-horaire.ch/fr. Les prises de positions seront examinées par l'Office des transports du canton de Berne.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE
PUBLIC COMMUNAL

La Commune Mixte de Nods participera au 10^{ème} anniversaire de la Fête de la Nature. Cette édition sera exceptionnelle et étoilée.

Le vendredi 21 mai 2021, pour la soirée de lancement, la Fête de la Nature s'associe à "La Nuit est Belle!" et éteint la lumière.

L'éclairage public communal sera donc éteint toute la nuit du 21 au 22 mai 2021.

Cette extinction concerne **uniquement l'éclairage public communal.**

Commune Mixte de Nods



HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

	Mai	
Samedi	22	8.00 h - 12.00 h
Mercredi	26	8.00 h - 12.00 h
Lundi	31	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE



ASSOCIATION DU STAND DE TIR LA NEUVEVILLE - NODS - ENGES

Tir obligatoire au Stand de tir de Nods

La prochaine séance de tir obligatoire à 300 m sera organisée au Stand de tir de Nods le **samedi 29 mai 2021 de 14 h à 16 h**. Le programme de tir reste inchangé. Les tireurs astreints doivent se présenter avec leur arme personnelle sans oublier leur livret de service, livret de tir ou livret de performances militaires de même que les documents (étiquettes et coordonnées individuelles) reçus à cet effet par l'administration militaire. Il est conseillé de prendre les protège-ouïe.

Les tireurs non-astreints sont bien entendu aussi invités pour cette séance de tir obligatoire dans la région. Entraînement possible chaque jeudi de 18 h à 20 h.

Société de tir de Campagne Nods
Association du Stand de tir
La Neuveville-Nods-Enges



Duel intercommunal suisse bouge

NODS BOUGE !

Etant donné les restrictions sanitaires, malheureusement aucune activité ne sera organisée pour l'année 2021. Toutefois, tout n'est pas perdu !

Il est toujours possible de bouger et de cumuler des minutes de mouvement pour votre commune **entre le 1^{er} mai et le 20 juin** en téléchargeant l'application (Android et iPhone) "Suisse bouge".

Chaque fois que vous faites une activité (jogging, marche, fitness, yoga, etc...), vous pouvez démarrer et stopper le chrono disponible dans l'application et enregistrer vos minutes de mouvement pour votre compte et pour le compte de votre commune.

Il vous suffira de vous inscrire et de choisir la commune avec laquelle vous voulez participer.

Les activités peuvent être faites individuellement ou en famille. Toutes les infos nécessaires et les questions concernant l'application peuvent être consultées sur le site internet www.duelintercommunalcoop.ch.

Nous vous souhaitons de passer de bons moments de détente et de jeu en participant à cette action.

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : INSCRIPTION POUR LES BONS DE GARDE

Tous les parents domiciliés à Nods peuvent solliciter des bons de gardes pour une place en crèche ou en famille d'accueil. La commune octroie des bons de garde pour l'accueil des enfants en crèche/famille d'accueil jusqu'à la fin de l'école enfantine. La marche à suivre est la suivante :

S'assurer d'avoir une place en crèche/famille d'accueil

La crèche/famille d'accueil doit avoir adhéré au système des bons de garde et vous avoir réservé une place pour 2021-2022.

Accéder à BE-Login

Pour pouvoir procéder à l'inscription, vous devez pouvoir accéder à la plateforme "BE-Login". Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que pour remplir la déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, vous pouvez consulter le site <https://www.belogin.directories.be.ch/cms/fr/welcome.html>

Demander le bon de garde

La demande se fait via le portail internet "KIBON" www.kibon.ch. Lorsque la demande est complète, une demande de confirmation est directement envoyée à la crèche/famille d'accueil.

Une fois que la place a été acceptée par la crèche/famille d'accueil, vous n'avez plus qu'à valider la demande, imprimer le document de validation, le signer et envoyer ce dernier à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods.

Décision

La commune contrôle votre demande, vous réclame tous les compléments d'information utiles et rend une décision susceptible de recours. Elle verse sa participation, sur la base de la décision rendue, chaque mois directement à la structure d'accueil.

Documentation

Vous trouverez toute information utile directement sur le site www.be.ch/famille sous "accueil extrafamilial". L'administration communale se tient également à disposition pour répondre à vos questions.

Administration communale

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Mardi 22 juin 2021 à 20.00 heures
à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Comptes 2020**
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la fiduciaire
 - c. Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - d. Approbation des comptes du Collège de District
 - e. Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers
 - f. Approbation des comptes communaux

3. Stationnement sur le territoire communal : Accepter le principe d'encaissement d'une taxe de stationnement sur le territoire communal

- a. Présentation
- b. Approbation

4. Discuter, éventuellement approuver la création de l'Association Parking Les Prés-d'Orvin (APO), par :

- a. Présentation
- b. Approbation d'un crédit d'investissement de Fr. 58'310.00 et d'un prêt de Fr. 23'800.00 pour le fond de roulement ;
- c. Approbation du règlement de la gestion du stationnement (RGS) ;
- d. Approbation du contrat de transfert de tâches de la gestion du stationnement à la nouvelle Association

5. Nouvelle organisation des postes de travail au sein de l'Administration communale, soit une nouvelle dépense annuelle d'environ Fr. 60'000.00

- a. Présentation
- b. Approbation

6. Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 180'000.00 pour l'acquisition d'un nouveau tracteur

- a. Présentation
- b. Approbation

7. Approbation d'un crédit d'engagement de Fr. 130'000.00 pour l'achat de mobilier scolaire pour le collège de Nods (quote-part de la Commune mixte de Nods Fr. 39'000.00)

- a. Présentation
- b. Approbation

8. Présentation du décompte des rénovations de l'école des Prés-de-Cortébert

9. Approbation des modifications du Règlement des Pâturages

- a. Présentation
- b. Approbation

10. Communications du Conseil communal

11. Divers

Nods 21.05.2021

CONSEIL COMMUNAL

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 22 mai de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2021** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale

Pouvoir tout dire
et être écouté

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.



La Main Tendue

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant, horaire temporairement réduit en raison de la crise sanitaire actuelle et la mise en télétravail d'une partie du personnel communal :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2021, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	24.05.2021		Pentecôte
	19.07.2021	30.07.2021	Vacances estivales
	27.12.2021	31.12.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**VOTATIONS ET ÉLECTIONS
VALIDITÉ DE VOS VOTES**

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.
2. Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.
3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA DÉCHETTERIE - PENTECÔTE**

En raison de Pentecôte, l'administration et la déchetterie seront fermées le lundi 24 mai 2021. En cas d'urgence uniquement, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

L'administration communale

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons aux propriétaires de logements qu'ils ont l'obligation d'annoncer leurs logements vacants au 1^{er} juin 2021 à l'administration communale.

Merci donc de bien vouloir faire votre annonce jusqu'au 1^{er} juin 2021 au plus tard par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Marlène et Timothée Jeandupeux, Ch. des Fleurs 2, Prêles

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Gampelen

Propriétaires fonciers : Mme et M. Jeandupeux, Prêles

Projet : Construction d'un couvert à voitures et d'une pergola, parcelle no 2745, Ch. des Fleurs 2, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 21 mai au 20 juin 2021. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 21 mai 2021

Secrétariat communal

R A P P E L**PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES****Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun**

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante :
 - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
 - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
 - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
 - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2021, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Nous rappelons que l'accès aux déchetteries vertes de Lamboing et Prêles est réservé aux détenteurs de la vignette verte et que les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette verte.

4. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

5. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Le Conseil communal



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAZIONE

à l'Assemblée communale du 23 juin 2021
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du compte 2020 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2020
- b) Approbation du compte 2020 des Sapeurs-pompier du Plateau de Diesse

2. Approbation du compte 2020 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2020
- b) Approbation du compte 2020 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

3. Approbation du compte 2020 du Collège de district de La Neuveville

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2020
- b) Approbation du compte 2020 du Collège de district de La Neuveville

4. Présentation des comptes communaux 2020

- a) Introduction

5. Approbation du compte 2020 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

- a) Présentation du compte arrêté au 31.12.2020
- b) Présentation des arrêtés de compte
- c) Prise de connaissance du rapport succinct de vérification
- d) Approbation du compte 2020 de la Commune mixte de Plateau de Diesse

6. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 130'000.00 pour l'achat de mobilier scolaire pour le collège de Nods (quote-part de la Commune mixte de Plateau de Diesse : CHF 91'000).

- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 130'000.00 pour l'achat de mobilier scolaire pour le collège de Nods (quote-part de la Commune mixte de Plateau de Diesse : CHF 91'000).

7. Informations du Conseil communal

8. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.



• En raison de la crise pandémique actuelle, le Conseil communal a adopté un certain nombre de mesures de protection, à savoir la garantie d'une distanciation physique des ayants droit, ainsi que

la mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour la désinfection des mains.

• Attention : le port du masque de protection est obligatoire !

• Dans l'optique de pouvoir assurer le traçage et ainsi éviter une propagation de l'épidémie,

nous procéderons au relevé de l'identité et des coordonnées complètes de chaque citoyen présent.

• Afin de fluidifier l'enregistrement des ayants droit, nous les prions de se présenter dès 19 heures au Battoir de Diesse, afin de garantir l'ouverture de la session à l'heure dite.

• La participation de personnes vulnérables à l'Assemblée communale relève de la décision individuelle et est soumise à la responsabilité personnelle de chaque citoyen.

• Les personnes malades, vivant avec une personne malade ou ayant eu un contact étroit avec elle, sont invitées à rester à la maison, les recommandations de l'OFSP relatives à l'isolement et à la quarantaine s'appliquant en l'occurrence.

Prêles, le 21 mai 2021



SOUTIEN AUX AÎNÉS (COURSES, PAIEMENTS, ...)

Nous vous rappelons que le **Groupe d'Animation de Prêles** est à disposition des aînés de la Commune de Plateau de Diesse pour faire leurs courses, leurs paiements, etc.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, les personnes intéressées ont la possibilité de s'adresser directement aux membres suivants :

Mme Lecomte Alexia	078 865 80 60
Mme Simon-Vermot Nathalie	032 932 22 00
ou	079 519 93 93
Mme Wüthrich Christine	078 682 58 10
ou	032 315 29 48
Mme Moser Malika	079 311 33 43

Votre équipe du GAP

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES



Stationnements du 2^{ème} trimestre 2021

Diesse :	Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
Prêles :	A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing :	A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

22 mai, 5 juin, 19 juin

L'administration communale



LA FÊTE DE LA NATURE SOUFFLE SES 10 BOUGIES !

La nuit du 21 au 22 mai 2021, notre commune s'associe à l'événement de lancement de la Fête de la Nature en vous proposant de vous balader de nuit, entre 00:30 et 05:30, heures auxquelles nous éteignons notre éclairage public communal depuis plusieurs années.

Si en 2019, seules les communes du Grand Genève et des communes transfrontalières avaient participé à cette première édition de La nuit est belle !, en 2021 ce sont toutes les communes de Suisse romande qui ont été invitées à participer à cet événement unique et symbolique. En collaboration avec La nuit est belle !, la Fête de la Nature lance sa dixième édition avec une action inédite qui vise à sensibiliser la population à la problématique de la pollution lumineuse avec un éclairage particulier sur la biodiversité nocturne.

Pourquoi une telle action ?

Lorsque nous dormons, c'est toute une vie qui foisonne en pleine nature. L'éclairage public représente une grande source de pollution lumineuse qui impacte négativement la faune et la flore : pertes de repères, dégradation des habitats naturels ou encore perturbation des migrations sont quelques-unes des problématiques qu'elle engendre. Le sur éclairage des villes crée de véritables pièges et barrières écologiques pour la biodiversité. La population subit aussi les nombreux effets négatifs d'un éclairage nocturne souvent dispensable. Et contrairement à de nombreuses croyances, une extinction nocturne n'augmente pas l'insécurité.

Vous voulez prendre part activement à cette action chez vous ? C'est possible ! L'éclairage extérieur des balcons ou des jardins participe aussi à la pollution lumineuse. Si vous le souhaitez, vous pouvez également éteindre vos lumières la nuit du 21 au 22 mai prochain.

Vous êtes aussi invités à participer gratuitement aux activités nature organisées par le réseau de partenaires de la Fête de la Nature du 21 au 30 mai.

Programme sur le site www.fetedelanature.ch





La Commission de gestion demande une imputation interne des coûts des locaux du canton

Il faut introduire un modèle d'imputation interne des coûts de location afin que les Directions et les offices assument une plus grande responsabilité financière en rapport avec leurs besoins immobiliers. C'est ce que recommande la Commission de gestion du Grand Conseil après avoir observé que rien ou presque n'incite les commanditaires et les utilisateurs à trouver des solutions économiques pour leurs locaux actuellement. C'est là un des principaux constats qu'a fait la commission au cours de ses investigations sur la situation à l'Office des immeubles et des constructions. Elle a adopté son rapport à ce sujet afin qu'il soit examiné lors de la session d'été.

Lorsqu'elle s'était rendue à l'Office des immeubles et des constructions (OIC) en 2015, la Commission de gestion du Grand Conseil (CGes) avait eu une impression globale positive. Mais quelques années plus tard, il lui a bien fallu constater que l'OIC faisait face à un certain nombre de problèmes. La situation est illustrée de manière exemplaire par la décision, prise à l'automne 2019, de suspendre l'appel d'offres aux entreprises totales pour la réalisation du Campus Biemme. Le rapport externe qui analyse les raisons de cet échec et d'autres rapports concernant l'OIC ont conduit la CGes à entamer des investigations en août 2020 afin de faire la lumière sur la situation au sein de l'office pour déterminer ce qui s'est dégradé au cours des années écoulées et dans quels domaines des actions correctrices s'imposent (cf. communiqué de presse du 14 août 2020).

Pas d'incitation à trouver des solutions économiques

Les investigations de la Commission de gestion montrent que les problèmes au sein de l'Office des immeubles et des constructions ont des raisons multiples. Selon la CGes, il est urgent de clarifier la conception du rôle de l'office. En effet, l'OIC construit et gère des immeubles très rarement pour lui-même, mais avant tout pour les autres Directions. Il y a là une source de tensions potentielles : d'un côté, l'OIC a pour mandat de répondre aux besoins des utilisateurs en temps utile en mettant à leur disposition les locaux dont ils ont besoin ; d'un autre côté, il se retrouve à devoir remettre en question les coûts et la rentabilité des projets répondant à ces mêmes besoins, parce que les commanditaires et les utilisateurs ne le font pas suffisamment. Et pour cause : la totalité des coûts immobiliers étant à la charge de l'OIC, rien ne les incite à rechercher des solutions économiques. C'est pourquoi, dans son rapport à l'intention du Grand Conseil, la Commission de gestion recommande au Conseil-exécutif d'introduire un modèle d'imputation des coûts pour accroître la transparence et la sensibilisation à la question des coûts.

Changement à la tête de l'office presque tous les deux ans

Il faut également agir sur les ressources en personnel de l'OIC. L'effectif du personnel baisse depuis plusieurs années alors que le nombre de grands projets complexes à prendre en charge a fortement augmenté. Parallèlement, l'office affiche un taux de rotation élevé parmi son personnel, y compris dans les fonctions dirigeantes. Selon la Commission de gestion, cela explique que des restructurations de grande ampleur n'aient jamais pu être menées à bien. La commission recommande donc au Conseil-exécutif d'adapter les ressources en personnel de

l'OIC à son volume de travail actuel. Elle l'invite également à intervenir pour que l'office limite au maximum le recours à des prestataires externes et réintègre ce savoir-faire à l'interne.

Deux cultures différentes au sein d'un même office La Commission de gestion voit également un potentiel d'amélioration au plan de l'organisation : elle a l'impression que les deux unités administratives qui ont été regroupées pour former l'OIC, à savoir l'ancienne Administration des domaines et l'ancien Office des bâtiments, subsistent au sein de l'office. Selon la commission, les échanges entre la section Gestion des biens immobiliers et la section Gestion des projets de construction, pour utiliser les nouvelles dénominations, sont très limités. La CGes recommande d'améliorer la perméabilité entre ces deux domaines et d'instaurer une culture commune au sein de l'office.

La Commission de gestion propose au Grand Conseil de prendre connaissance de son rapport lors de la session d'été. Elle a en outre déposé une motion de commission pour appuyer sa demande concernant l'imputation interne des coûts immobiliers.

Droit de vote à 16 ans Projet soumis au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif a approuvé le projet d'abaissement à 16 ans de l'âge du droit de vote à l'intention du Grand Conseil. Il accomplit ainsi un mandat du parlement cantonal. Le Conseil-exécutif est cependant toujours défavorable au droit de vote à 16 ans car il juge problématique l'absence de concordance entre l'âge de la majorité civique et celui de la majorité politique.

En mars 2020, le Grand Conseil a adopté une motion demandant l'abaissement de 18 à 16 ans de l'âge pour voter. Il a chargé le Conseil-exécutif de lui soumettre un projet visant à modifier la Constitution dans ce sens et à adapter le cadre juridique. Les jeunes devraient pouvoir voter à partir de 16 ans à l'échelon cantonal. Ils ne devraient cependant pouvoir être élus à une fonction politique qu'à partir de 18 ans.

Pour une majorité du Grand Conseil, le sujet reste d'actualité. D'après elle, la possibilité de voter à partir de 16 ans fait directement écho à la formation politique reçue à l'école obligatoire, ce qui permettrait de motiver davantage les jeunes à exercer leurs droits politiques. Par ailleurs, la proportion de personnes à la retraite étant appelée à augmenter dans la population ces prochaines années, l'abaissement du droit de vote à 16 ans rétablirait un équilibre, a-t-on pu entendre lors du débat au Grand Conseil sur la motion à ce sujet.

Le Conseil-exécutif toujours défavorable au droit de vote à 16 ans

Comme lors du débat sur la motion au parlement cantonal, le Conseil-exécutif exprime son désaccord avec l'abaissement à 16 ans du droit de vote, qui supprimerait la concordance entre l'âge de la majorité civique et celui de la majorité politique. Il estime problématique que des droits politiques soient octroyés aux jeunes avant que ceux-ci n'atteignent la majorité civile. En outre, le droit de vote à 16 ans a été rejeté très nettement par le corps électoral bernois en novembre 2009.

Le Grand Conseil devrait examiner le projet en

première lecture durant la session d'automne 2021.

13'000 rendez-vous supplémentaires en ligne – 30'000 doses livrées aux médecins et aux pharmacies – Vaccination de groupe pour le personnel des crèches et les parents de jours

Le canton de Berne met en ligne 13'000 rendez-vous de vaccination supplémentaires pour les groupes A à L et O, permettant ainsi à 6500 personnes des groupes à risque de s'inscrire en priorité, après la forte demande générée par l'annonce de la semaine dernière.

La date n'est pas réservée automatiquement. Il est nécessaire de s'identifier (nom d'utilisateur et mot de passe) sur la plateforme (www.be.ch/vaccination-corona ou <https://be.vacme.ch> pour fixer ses deux rendez-vous. Le nombre de rendez-vous disponibles n'est pas le même dans tous les centres de vaccination.

Les médecins de famille ont reçu 25'000 doses de vaccins qu'ils administreront cette semaine et la semaine prochaine. Les pharmacies recevront 5000 doses cette semaine, qu'elles pourront administrer à partir de la semaine prochaine.

Le personnel des crèches et les parents de jour (7500 personnes environ) seront informés jeudi 6 mai au plus tard de la procédure sur la vaccination de groupe.

Le site www.be.ch/vaccination-corona propose toutes les informations à jour sur la vaccination, l'enregistrement et l'inscription. Le numéro de téléphone 031 636 88 00 est réservé exclusivement à l'enregistrement des personnes qui n'ont pas accès à un ordinateur. La Direction de la santé recommande donc d'utiliser en priorité le dispositif d'enregistrement en ligne. Les rendez-vous chez les médecins de famille et, à partir de la semaine prochaine, dans les pharmacies sont fixés directement avec eux.

Début des tests à grande échelle dans les écoles

Les tests à grande échelle dans les écoles ont débutés le 3 mai. Sur les 256 communes ayant des écoles, 219 participent à l'opération. A cela s'ajoutent toutes les écoles cantonales du degré secondaire II. La Direction de l'instruction publique et de la culture estime que 95% environ des élèves du canton de Berne auront accès à ces tests basés sur le volontariat

Les tests auront lieu une fois par semaine le matin durant les heures de classe. Les échantillons seront groupés pour l'analyse (pooling) ; si un pool d'échantillons est positif, un second test sera pratiqué sur les personnes concernées le lendemain. Les personnes testées positives seront immédiatement placées en isolation, l'équipe de traçage des contacts entrera en action et le Service du médecin cantonal pourra ordonner des mesures supplémentaires. Le premier test comme le second sont des tests PCR d'échantillons salivaires. Basée sur le volontariat, cette opération s'adresse aussi à l'ensemble du personnel des établissements scolaires.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Fermeture hivernale.
Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30, contribution libre. Expositions temporaires "Dans l'œil des photographes" & "La quadrature du cercle. L'expo qui vaut des tours". Toutes les précautions et mesures dictées par l'Office fédéral de la santé publique ont été mises en place par le musée.
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluwin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. **Exposition temporaire** : "Étiquettes de vin autour du lac de Bienne". Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

21.05.2021 à 20h30 Boogie-Woogie Night (complet)
22.05.2021 à 20h30 Boogie-Woogie Night (complet)

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 23 mai

10h, culte de confirmations et de baptême pour Annie et Lucie Voisard, Léa Ammann, Romain Schläpfer, Solyné Gerber et Timothée Robert.

Comme nous sommes toujours limités à 50 personnes ce culte n'est pas ouvert aux paroissiens, paroissiennes, et nous le regrettons. Merci de penser à nos jeunes !

Mercredi 26 mai

10h, groupe de prière et de partage biblique à la salle Schwander

Dimanche 30 mai

Culte régional à 10h à l'église de Diesse

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 23. Mai

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Pfingst-Gottesdienst mit Abendmahl, mit Johannes Göddemeyer und Karin Schneider (Musik) und Pfr. Peter von Salis.

Pikettdienst

2. Mai bis 30. Juni: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe

Dimanche à 10h, sans inscriptions préalables.

Les restrictions sanitaires en vigueur demeurent.

Assemblée de la paroisse catholique

de La Neuveville et du Plateau de Diesse

Vendredi 21 mai, 20h, à la salle de paroisse (rue des Mornets 15, La Neuveville)

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 23 mai

Cultes de baptême et de confirmation à Nods, pour des raisons de limitation de nombre de personnes pouvant se rassembler, exceptionnellement, les cultes de ce dimanche de Pentecôte sont prévus pour les catéchumènes et leurs familles. Merci de votre compréhension.

Dimanche 30 mai

Cultes à Diesse, 10h, culte régional Lac-en-Ciel, thème: "Recevoir la bénédiction de Dieu, qu'est-ce que ça peut changer à ma vie?", service de voiture (voir-ci-dessous)
Groupe Chemin et partage

Mardi 1^{er} juin, 10h15, Maison de paroisse, thème: les

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Paroisses / 11

paroles surprenantes de Jésus: "Celui qui vient à moi doit me préférer à son père, sa mère, sa femme..." (Luc 14, 26)

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et 9h45 centre du village de Diesse

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.

Conseil paroissial : Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 23 mai - Pentecôte.

Baptêmes et confirmations des catéchumènes des paroisses de Diesse, Nods et La Neuveville. 3 cultes auront lieu à Nods à 9h45, 10h45 et 11h45 et 2 à La Neuveville. Pour des raisons sanitaires et à cause de la limite autorisée de participants, ces cultes sont réservés aux familles et amis des catéchumènes. Merci de votre compréhension.

Mardi 25 mai

9h, lecture biblique, prière, salle de paroisse.

Dimanche 30 mai

10h, culte régional à Diesse

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri et en streaming.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois

10h : Culte groupes de vie. Cours message, réflexion et ensuite partages en groupe. Abri et streaming.

2^{ème} dimanche du mois

A 9h30 & 11h : Cultes festifs intergénérationnel.

Seulement à l'Abri.

4^{ème} dimanche du mois

10h : Culte Bible en main. Seulement à l'Abri.

Si 5^{ème} dimanche du mois 10h : Vous référer au site internet.

Pasteur : Didier Suter 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch
www.labri.ch

Vu le nombre limité de personnes autorisées actuellement en présentiel, merci d'annoncer votre présence via le site de l'Abri, ou en contactant le pasteur.



PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS ASSEMBLÉE DE PAROISSE

**Lundi 28 juin 2021 à 20 heures
à l'église de Nods**

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Comptes 2020 de la paroisse (présentation, rapport des vérificateurs, acceptation et décharge)
3. Bref rapport relatif à l'administration extraordinaire de la paroisse
4. Discussion relative à l'avenir de la paroisse
5. Divers et imprévus

Cette assemblée se déroulera dans le strict respect des mesures sanitaires imposées par la pandémie du Coronavirus.

Conformément à l'article 68 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement durant 20 jours, soit du 1^{er} au 20 juillet 2021.

Pour le consulter, les intéressé-e-s voudront bien s'adresser à Mme Liliane Darioly, administratrice.

Les administrateurs de la paroisse
Liliane Darioly Michel Walther